

Nouvelle Famille

Liste des documents à fournir

IMPORTANT

Afin que votre enfant puisse fréquenter les accueils péri & extra-scolaires de la commune, il est impératif la fiche de liaison soit remplie, signée et ramenée au Service Jeunesse avec les documents listés ci-dessous.

Dérogation pour les familles hors commune

- Photocopies des pages de vaccination obligatoires à jour du carnet de santé pour chaque enfant à inscrire.
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF, téléphone, eau, ...
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile en cours de validité.
- Dans le cadre d'une séparation, ou divorce, fournir le justificatif ou les justificatifs qui concernent la gare des enfants (jugement, attestation conjointe des parents, etc.) + calendrier de garde.
- Avis d'imposition en cours (ou justificatif des revenus, ou numéro allocataire CAF) des membres composant le foyer fiscal du ou des enfants. (À défaut, il sera procédé à l'application du tarif maximum)
- Si vous optez pour le prélèvement automatique. Merci de vous adresser à la Régie Centrale des Recettes en Mairie ou à l'Espace Famille
- Attestation de sécurité sociale ou Attestation CAF
- Fiche de liaison remplie pour chacun de vos enfants.
- Fiche de droit à l'image.